



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 19173

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le rapport annuel de la Cour des comptes qui a contrôlé la régularité, l'efficacité et l'efficacités des dépenses de communication externe et interne entre 2000 et 2011 de la SNCF. Si la Cour évoque une évaluation difficile du coût de communication de la SNCF, elle mentionne également le déficit d'image de la SNCF auprès du public. La Cour des comptes préconise notamment de formaliser une démarche de gestion de projet pour chaque opération en incluant les aspects budgétaires. Elle lui demande donc quel est son sentiment sur cette analyse.

Texte de la réponse

Le rapport annuel de la Cour des Comptes souligne en effet que l'entreprise doit poursuivre les efforts de réorganisation de la fonction communication de la SNCF afin d'en améliorer l'efficacité. La SNCF a déjà lancé des actions qui doivent être poursuivies et approfondies à la lecture des recommandations de la Cour. La SNCF doit notamment renforcer le pilotage budgétaire de ces dépenses, en termes de traçabilité comptable et de maîtrise des coûts. A cet égard, en séance du conseil d'administration du 20 décembre, après avoir rappelé les grands axes du plan de communication de l'entreprise sur la période 2011-2013, le président de la SNCF s'est engagé à mieux contrôler et à réduire les dépenses de communication dans le cadre de la stratégie qui sera mise en oeuvre entre 2013 et 2015. Cette stratégie pluriannuelle fera en outre l'objet d'une présentation au conseil d'administration à la fin du premier semestre 2013, conformément à la demande exprimée par la Cour des Comptes. L'application stricte des règles en matière de commande publique est bien entendu également nécessaire. Sauf en cas d'exception prévue par la réglementation, en fonction du montant et de la nature de ces dépenses, l'avis du comité des marchés et l'approbation par le conseil d'administration seront formellement sollicités. Le Gouvernement veillera à ce que les recommandations et les observations de la Cour des Comptes soient prises en compte et strictement appliquées par la SNCF.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19173

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1782

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3393